



**arianeGROUP**

# DEVOIR DE VIGILANCE

## RAPPORT 2018

Ce document s'inscrit dans le cadre fixé par les articles L. 225-102-4 et L. 225-102-5 du Code de commerce, issus de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le Groupe, dont ArianeGroup Holding est la société de tête, atteint les seuils définis par la loi pour l'établissement d'un plan de vigilance. A cet égard, ArianeGroup Holding a engagé, avec ses Filiales, les actions visant à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à

l'environnement résultant de l'activité du Groupe, y compris dans ses relations avec ses sous-traitants et fournisseurs, en vue d'établir un plan de vigilance.

Ce rapport rend compte de la politique du Groupe sur les sujets visés par la loi du 27 mars 2017, des actions menées au cours de l'exercice 2018 et des objectifs planifiés pour l'avenir. Il fait partie intégrante du rapport de gestion d'ArianeGroup Holding relatif à l'exercice clos le 31/12/2018. Après présentation au Conseil d'Administration de la société, ce rapport fait l'objet d'une publication sur le site internet du Groupe.

## SOMMAIRE

<b>1. ACTIVITE</b> .....	<b>2</b>
1.1. Présentation générale .....	2
1.2. Domaines d'activités .....	2
<b>2. MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>4</b>
2.1. Comité fonctionnel transverse .....	4
2.2. Cartographie des risques .....	4
2.3. Outils de contrôle interne .....	5
<b>3. ACTIONS</b> .....	<b>5</b>
3.1. Charte éthique .....	5
3.2. Achats responsables .....	5
3.3. Politique santé, sécurité et environnement (SSE) .....	6
3.4. Politique énergie .....	6
3.5. Eco-conception .....	7
3.6. Ressources humaines .....	7
3.7. Protection de la vie privée et des données personnelles .....	8
3.8. Future plateforme digitale de recueil et de traitement des signalements .....	8
<b>ANNEXE – ACTIVITES DU GROUPE</b> .....	<b>9</b>

# 1. ACTIVITE

## 1.1. PRESENTATION GENERALE

Les activités d'ArianeGroup et de ses Filiales<sup>1</sup> sont résumées en annexe. Le Groupe emploie au total plus de 9 000 salariés principalement basés en France et en Allemagne.

ArianeGroup est maître d'œuvre de la famille de lanceurs européens Ariane et des missiles de la force de dissuasion océanique française. Ses activités couvrent l'ensemble du cycle de vie d'un lanceur spatial : conception, développement, production, exploitation et commercialisation, via sa filiale Arianespace. ArianeGroup produit et exploite le lanceur Ariane 5 et développe le futur lanceur Ariane 6, dont elle est autorité de conception. ArianeGroup et ses Filiales conçoivent des solutions innovantes et compétitives en matière de systèmes de lancement et d'applications spatiales civiles et militaires pour ses clients institutionnels, commerciaux et industriels. Le Groupe maîtrise ainsi les technologies les plus avancées, de l'ensemble du système à la propulsion, aux équipements et aux matériaux.



*Ariane 5, fer de lance du savoir-faire spatial européen.*

Le domaine spatial est un secteur hautement stratégique et technique servant des clients exigeants. Pour les satisfaire, ArianeGroup applique une amélioration continue centrée sur l'innovation. La qualité est un état d'esprit ancré dans la culture de l'entreprise. A cet effet, ArianeGroup réévalue en permanence ses processus afin d'améliorer continuellement ses produits et ses méthodes, en vue de gagner en efficacité et en simplicité. Le niveau de qualité de ses produits est l'une des clés

<sup>1</sup> Les termes employés dans ce rapport avec une majuscule renvoient au glossaire page 9

de la compétitivité d'ArianeGroup à long terme. L'obtention des certifications ISO 9001, EN 9100, AQAP2110, et ISO/TS 16949 témoignent de l'engagement d'ArianeGroup en matière de qualité et de quête d'excellence.

Dans ce contexte, garantir la qualité d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement est un impératif indissociable de la sûreté et de la fiabilité des systèmes et applications spatiaux. ArianeGroup considère la contribution de ses partenaires et fournisseurs comme un facteur essentiel dans la réussite collective de la filière spatiale : leur sélection repose tant sur leur compétence technique que sur le partage des valeurs fondamentales de l'entreprise énoncées dans la Charte éthique à laquelle ils adhèrent.

## 1.2. DOMAINES D'ACTIVITES

L'activité d'ArianeGroup comprend trois domaines principaux :

### 1.2.1. LANCEMENT SPATIAL

**Ariane 5** : maître d'œuvre des lanceurs Ariane 5, ArianeGroup coordonne plus de 550 entreprises européennes intervenant sur le lanceur, dont plus de 100 petites et moyennes entreprises. ArianeGroup pilote l'intégralité de la chaîne industrielle, de la gestion des évolutions de performances du lanceur à son réglage final par la fourniture du logiciel de vol de la mission, en passant par la maîtrise de sa production. Celle-ci inclut les équipements et structures, la fabrication des moteurs, l'intégration des différents étages et l'intégration du lanceur en Guyane.

**Ariane 6** : programme de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), Ariane 6 est une famille de lanceurs destinée à offrir un maximum de flexibilité aux clients des marchés institutionnels et commerciaux, par sa capacité à placer tout type de charge utile sur une orbite optimisée, quelle que soit la mission. Dotée d'un très grand volume sous coiffe, Ariane 6 peut assurer aussi bien des lancements classiques, simples ou doubles, que des missions complexes correspondant aux nouveaux besoins du marché, comme la mise en orbite de satellites à propulsion électrique ou le lancement multiple de constellations, grâce à son étage supérieur équipé du moteur réallumable Vinci®. Le lanceur se décline en deux versions, selon la mission visée (A64 ou A62). L'organisation industrielle mise en place pour produire Ariane 6 vise à l'efficacité maximum sur l'ensemble du cycle de production, jusqu'à la livraison sur le pas de tir où, pour plus de flexibilité, la charge utile est assemblée sur le lanceur.

La création de clusters d'excellence au niveau européen, permet de travailler avec les partenaires industriels dans un esprit d'entreprise étendue, afin de standardiser les méthodes et les outils au niveau du lanceur. L'apport de nouveaux processus industriels et de technologies de fabrication innovantes (impression 3D, soudage par friction-malaxage, traitement de surface laser, etc.), combiné à un système de gestion du cycle de vie du produit (Product Lifecycle Management) au dernier standard, contribuent à l'optimisation de la production en série.

La filiale Ariespace garantit l'accès à des services et des solutions de lancement vers toutes les orbites, pour les satellites institutionnels et commerciaux. Ces satellites sont au service de tout type d'applications spatiales : télécommunications, navigation, science, observation de la Terre, démonstration technologique, etc. Ariespace offre trois solutions performantes de transport spatial, selon les besoins de ses clients : le lanceur lourd Ariane 5, le lanceur moyen Soyuz et le lanceur léger Vega.

### 1.2.2. DEFENSE

Maître d'œuvre du programme M51 pour la Direction Générale de l'Armement (DGA) au profit de la Force Océanique Stratégique (FOST) de la Marine nationale, ArianeGroup fédère les compétences de plus de 900 industriels français avec un double objectif : la recherche constante du plus haut niveau de performance et l'indépendance nationale.



*Le missile balistique M51, élément clé de la force de dissuasion océanique française.*

Sa responsabilité englobe la recherche amont, la conception, le développement et la production des missiles, de leur système sol de mise en œuvre et du système de contrôle et de commande à bord des sous-marins.

ArianeGroup assure aussi le maintien en condition opérationnelle du système et son démantèlement en fin de vie.

### 1.2.3. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

**Équipements pour satellites et véhicules spatiaux** : spécialiste de la pyrotechnie pour lanceurs et satellites, spécialiste de l'instrumentation spatiale et des équipements optiques, optroniques et neutroniques pour des applications civiles et militaires, le Groupe est également leader européen en matière d'allumeurs pour moteurs spatiaux.



*Réflecteur ultraléger d'antennes satellites.*

Il complète son offre avec une gamme de produits pour les satellites scientifiques, d'observation de la terre et de télécommunications (antennes compactes, réflecteurs d'antennes, etc.).

**Propulsion lanceurs et orbitale** : le Groupe maîtrise l'ensemble des compétences, du développement jusqu'à la fabrication de systèmes de lancements ou de systèmes de propulsion liquides ou solides. Qu'il s'agisse de propulsion liquide, pour les moteurs Vulcain®2, Vinci® ou HM7B, ou encore de propulsion solide, avec le MPS et le P120, la vocation de motoriste d'ArianeGroup est forte de 50 années d'expertise. Pour ce qui concerne les systèmes de propulsion chimique ou électrique pour satellites ou système spatiaux, le Groupe dispose d'une gamme complète de systèmes, sous-systèmes et produits permettant d'offrir des solutions de propulsion pour tout type de missions, de toutes tailles et en y incluant les vols habités. Les compétences et produits du Groupe répondent aux besoins de nombreux clients internationaux des secteurs des lanceurs ou de satellites.

**Sécurité et défense** : fort de son expérience de maître d'œuvre de grands programmes complexes, ArianeGroup propose des études et fournitures clés en main d'infrastructures complexes : centre d'assemblage, d'intégration et de tests de satellites, centres de surveillance de l'espace, bases de lancements, ou encore infrastructures de recherches, de production, de stockage, de destruction ou de

démantèlement liées à des produits dangereux. ArianeGroup propose également des solutions en matière de surveillance et de sécurité de l'espace, des activités de défense anti-missile ou encore de l'analyse de performances des systèmes existants ou en développement.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1. COMITE FONCTIONNEL TRANSVERSE

Sous l'égide du Secrétaire Général, membre du Comité Exécutif d'ArianeGroup, ce rapport a été élaboré par un Comité transverse (le "Comité") impliquant les fonctions<sup>2</sup> qui, au sein du Groupe, traitent des sujets liés à la responsabilité sociale de l'entreprise, à la gestion des risques et au contrôle interne.

Afin de rendre compte des mesures de vigilance mises en œuvre, le Comité a prioritairement procédé au recensement des procédures relatives : à l'analyse des risques, à l'évaluation des sites, des Filiales et des fournisseurs et sous-traitants, aux mesures d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves et aux dispositifs de suivi existants tant au sein d'ArianeGroup que de ses Filiales.

Le Comité s'est appuyé sur les analyses du groupe de travail Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) et sur les plans d'actions mis en œuvre dans le cadre de la politique RSE du Groupe. Cette politique RSE est construite en association avec les parties prenantes (salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, agences spatiales, organisations sectorielles, acteurs de la société civile et du monde académique, etc.) et dans le cadre d'initiatives pluri-partites au sein de la filière aérospatiale : groupe de travail GIFAS sur le devoir de vigilance, groupe de travail CNES sur l'économie circulaire, participation au workshop visant à redéfinir la politique RSE de l'ESA.

### 2.2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

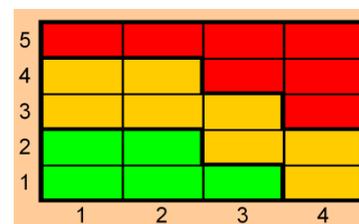
ArianeGroup a mis en place des processus permettant d'identifier et de prioriser les risques liés à ses activités.

ArianeGroup établit une **cartographie des risques globaux** couvrant les activités du Groupe. Le

<sup>2</sup> Notamment les fonctions : éthique & compliance, finance, sites, santé, sécurité et environnement (SSE), juridique, ressources humaines, achats, communication et audit

département Enterprise Risk Management (ERM) & contrôle interne au sein de la direction financière est en charge de piloter la gestion des risques et d'établir leur cartographie. La méthodologie d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques est définie dans une procédure applicable au niveau du Groupe. Chaque risque identifié est hiérarchisé en fonction de sa probabilité d'occurrence et de son impact humain, commercial, financier, de réputation et en termes de savoir-faire. Une fois la criticité de chaque risque évaluée, des actions visant à réduire sa probabilité et/ou son impact sont définies. La cartographie et la stratégie de réduction des risques sont présentées deux fois par an au Comité Exécutif d'ArianeGroup. Les risques relatifs aux activités du Groupe, le statut d'avancement des actions et l'efficacité des actions engagées sont réévalués à cette occasion.

Les outils et la méthodologie de cartographie globale des risques prennent en compte les **domaines visés par le devoir de**



**vigilance** : un extrait de cette cartographie a été réalisé permettant de se concentrer sur les risques sociétaux et environnementaux associés au devoir de vigilance que les activités du Groupe pourraient causer aux tiers et à l'environnement. Cet extrait se focalise sur les familles de risques suivantes : SSE, ressources humaines et achats.

Il en ressort que les principaux risques identifiés en 2018 pour les parties prenantes et l'environnement sont ceux liés à la santé et la sécurité, notamment les risques industriels et de personne, ainsi que les risques de pollution accidentelle. Une analyse spécifique sur les risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales sera menée lors de la campagne Groupe d'évaluation des risques en 2019.

Les **Filiales** appliquent la méthodologie d'ArianeGroup adaptée, le cas échéant, à la taille et aux spécificités de l'activité de chaque Filiale.

ArianeGroup s'assure que cette méthodologie est appliquée par les Filiales en effectuant une revue des risques deux fois par an et une campagne de tests de contrôle interne annuelle. En fin de campagne de revue des risques et de contrôle interne, chaque Filiale émet une lettre d'affirmation par laquelle elle s'engage sur la mise en place et le bon fonctionnement des processus de gestion des risques de l'entreprise et de contrôle interne.

Les Filiales rapportent leurs risques majeurs et le plan d'actions associé (atténuation des risques, prévention des atteintes graves) pour analyse et

consolidation dans la cartographie des risques du Groupe.

Par ailleurs, une méthodologie de cartographie des risques inhérents aux activités des **sous-traitants et fournisseurs** est en cours d'élaboration par les départements achats et éthique & compliance, suivant un processus permettant d'associer un niveau de risque aux activités des sous-traitants et fournisseurs et prenant notamment en compte les paramètres suivants : secteur industriel du fournisseur, localisation géographique, famille d'achats. Ceci permettra de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir les risques et atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Cette cartographie sera mise à jour au moins une fois par an.

### 2.3. OUTILS DE CONTROLE INTERNE

Parmi les outils de contrôle interne, le Groupe a mis en place une fonction indépendante d'audit interne chargée de réaliser des travaux de vérification et de conseil pour le compte du Comité Exécutif et du Comité du Conseil d'Administration d'ArianeGroup Holding en charge de l'audit, des risques, des finances et de la conformité (ARFCC).

Les audits peuvent être demandés par les membres du Comité Exécutif d'ArianeGroup ou par l'ARFCC dans le cadre du plan d'audit du Groupe ou pour répondre à une demande particulière.

Dans ce cadre, l'audit interne fournit des rapports écrits basés sur des analyses objectives et indépendantes et s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions correctives.

## 3. ACTIONS

La démarche de vigilance du Groupe et les dispositifs mis en œuvre sont en cours de déploiement et d'adaptation permanents.

Pendant l'exercice 2018, ArianeGroup a renforcé le dispositif d'actions engagées et pilotées au quotidien dans les principaux domaines ci-après.

### 3.1. CHARTE ETHIQUE

ArianeGroup adhère aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), aux principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Ces principes sont repris dans la **Charte éthique** d'ArianeGroup qui définit les principes éthiques et les valeurs essentielles applicables au sein du Groupe.

Suivant la publication de la loi sur le devoir de vigilance, la Charte éthique a été mise à jour en 2018 afin d'apporter des précisions aux chapitres traitant notamment des droits de l'Homme, de la santé, sécurité et environnement, de la remontée d'alertes, de l'éco-efficience et de l'approvisionnement responsable, comprenant l'exercice du devoir de vigilance sur la chaîne d'approvisionnement d'ArianeGroup.



### 3.2. ACHATS RESPONSABLES

Les principes décrits dans la Charte éthique ArianeGroup sont repris dans la **Charte éthique fournisseur** applicable aux relations contractuelles d'ArianeGroup vis-à-vis de ses sous-traitants et fournisseurs.

Dans le contexte de la publication de la loi sur le devoir de vigilance, ArianeGroup met également à jour sa Charte éthique fournisseur afin d'apporter des précisions aux chapitres traitant notamment des droits de l'Homme, de la remontée d'alertes, de l'éco-efficience et de l'approvisionnement responsable, comprenant l'exercice du devoir de vigilance sur la chaîne d'approvisionnement.

La Charte éthique fournisseur complétée par les exigences spécifiques relatives à l'environnement est référencée dans les Conditions Générales d'Achats (CGA) et dans les contrats ou bons de commande passés par ArianeGroup à ses sous-traitants et fournisseurs.

L'engagement des sous-traitants et fournisseurs d'ArianeGroup à respecter les principes contenus dans cette charte et à les décliner dans leur propre chaîne d'approvisionnement fait partie intégrante du plan d'actions Achats responsables déployé par ArianeGroup. Ce plan vise notamment à promouvoir et à faire respecter les pratiques relatives aux droits de l'Homme, à l'éthique, à la santé, à la sécurité et à l'environnement.



Le déploiement de ce plan d'actions est accompagné par des sessions de sensibilisation au développement durable déployées auprès des salariés du département achats (60% d'entre eux ont été sensibilisés en 2018). De nouvelles sessions seront organisées périodiquement à partir de 2019.

### 3.3. POLITIQUE SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT (SSE)

La Politique SSE formalise l'engagement d'ArianeGroup en matière de respect des lois et réglementations, de protection des vies humaines, de respect de l'environnement, de prévention des pollutions et de sauvegarde des biens.

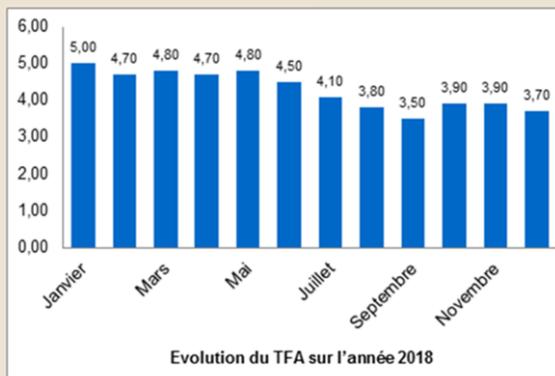
En 2018, les efforts d'ArianeGroup dans ce domaine ont été axés sur les priorités ci-après.

#### 3.3.1. SYSTEME DE PERFORMANCE SSE

Le Système de performance SSE est l'une des composantes du système de management global d'ArianeGroup contribuant à la gestion des risques SSE inhérents à son activité.

#### TAUX DE FREQUENCE ACCIDENT

Le Système de performance SSE a permis de réduire le Taux de Fréquence Accident (TFA\*) de 5 à 3,7 sur l'année 2018, ce qui revient à une baisse de 19,5%. En chiffres bruts, on constate une baisse de 11 accidents avec arrêt de travail, représentant 672 jours d'arrêt.



Pour l'année 2018, les audits réalisés dans le cadre du Système de performance SSE ont permis d'évaluer la performance globale des sites français d'ArianeGroup. L'objectif fixé pour les trois premières années (2018-2021) porte sur la consolidation des standards de base.

En 2019, des audits seront réalisés sur les sites allemands d'ArianeGroup.

(\*) TFA : nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail.

Les principaux objectifs sont d'assurer la sécurité et la santé sur les lieux de travail, de gérer les risques technologiques et les impacts environnementaux, de maîtriser la consommation d'énergie et de constituer un programme d'optimisation de la performance SSE. La déclinaison du système de performance au niveau des sites d'ArianeGroup comprend la mise en place de la structure organisationnelle, la définition des rôles et responsabilités, l'application des procédures, la revue et la tenue à jour de la politique SSE et l'amélioration continue des performances SSE.

Le Système de performance SSE d'ArianeGroup a obtenu en 2018 l'équivalence ISO 14001.

#### 3.3.2. FORMATION SSE

La santé et la sécurité des personnes figuraient comme des priorités dans le plan de formation interne 2018. Ces priorités seront poursuivies pour l'année 2019.



En 2018, 32 360 heures de formation SSE ont été dispensées et 2174 personnes formées.

### 3.4. POLITIQUE ENERGIE

Afin de minimiser son impact environnemental, ArianeGroup s'est dotée d'une Politique énergie comprenant cinq axes majeurs :

- la mise en œuvre du système de performance énergie, partie intégrante du système SSE,
- la prise en compte de l'efficacité énergétique lors de l'établissement des schémas directeurs,
- l'intégration de la performance énergétique comme élément de décision dans les processus de conception et de réalisation des infrastructures sites, des moyens de production et d'essais industriels ainsi que des moyens informatiques,
- le pilotage des installations garantissant des consommations au strict nécessaire des besoins de production et d'exploitation des sites,

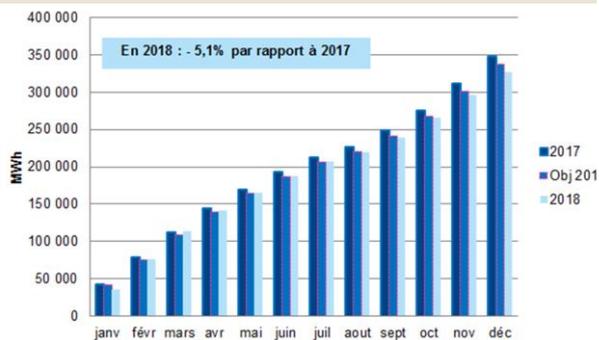
- l'achat d'énergie électrique responsable intégrant une part d'énergie verte issue d'énergies renouvelables.

Les objectifs définis par cette politique à l'horizon 2020, par rapport à l'année de référence 2017, sont :

- une baisse de 10% de la consommation d'énergie,
- le doublement de la production d'énergie renouvelable,
- une réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre.

## CONSOMMATION D'ENERGIE

Pour tenir l'ambition affichée dans la Politique énergie (-10% d'ici 2020), l'objectif était de réduire de 3% la consommation d'énergie d'ArianeGroup en 2018. Une économie de 5,1% a pu être réalisée par rapport à 2017.



Mégawatts consommés (gaz, électricité, biomasse) : suivi de l'objectif ArianeGroup en 2018

## 3.5. ECO-CONCEPTION

Une équipe Design for Environment (DfE) est dédiée à l'étude des impacts environnementaux des produits et procédés développés par ArianeGroup ainsi qu'au développement méthodologique des indicateurs spécifiques au secteur d'activité. L'objectif de l'équipe DfE est de promouvoir une vision globale du cycle de vie des produits et des procédés en prenant en



© DR

compte les écosystèmes terrestres et orbitaux et d'orienter les choix de conception afin de réduire leur empreinte environnementale

En 2018, les efforts d'ArianeGroup dans ce domaine se sont concentrés sur :

- l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) de l'exploitation du futur lanceur Ariane 6,
- l'évolution de l'Indice de Qualité Environnementale aux nouveaux outils et périmètre ArianeGroup afin de tenir compte de la toxicité des produits dès la phase de conception,
- la déclinaison en interne et vers les fournisseurs ainsi que la réponse aux exigences environnementales (réglementaires et contractuelles) des programmes militaires,
- la communication autour des travaux menés dans le cadre d'une thèse CIFRE portant sur la création d'un indicateur Débris Spatiaux compatible avec le cadre normatif de l'ACV.

Enfin, ArianeGroup est engagée dans les initiatives sectorielles liées à l'éco-conception : groupe de travail GIFAS sur l'éco-conception, conférences du CNES sur les débris spatiaux, ESA Clean Space Industrial Days, etc.

## 3.6. RESSOURCES HUMAINES



© iStock

ArianeGroup a transposé dans les règlements intérieurs de ses sites et des accords collectifs les grands principes inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme incluant : mixité et égalité des chances, sécurité et hygiène du travail, droit au repos et aux congés payés, etc.

### 3.6.1. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ArianeGroup met en place des mesures visant à lutter contre les discriminations notamment en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle et se dote d'outils de pilotage à cet effet.

A titre d'exemple, la note globale sur l'année 2018 d'ArianeGroup SAS évaluée selon l'index de l'égalité femmes-hommes défini par la loi du 5 septembre 2018 est de 89/100.

### 3.6.2. LUTTE CONTRE LES SITUATIONS DE HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL, LES AGISSEMENTS SEXISTES ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ArianeGroup respecte et fait respecter la dignité et la vie privée de chaque collaborateur, et ne tolère aucune forme de harcèlement sur le lieu de travail, quel que soit sa nature, ni aucun agissement sexiste ou de violence au travail.

ArianeGroup s'efforce de prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir et de traiter les agissements de harcèlement moral ou les faits de harcèlement sexuel, les agissements sexistes et la violence au travail.

### 3.6.3. RISQUES PSYCHOSOCIAUX

ArianeGroup accorde une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux et du stress au travail. En 2018, les efforts d'ArianeGroup dans ce domaine se sont concentrés sur les actions suivantes :

Pour ArianeGroup SAS :

- la poursuite des actions de prévention dans le cadre des réorganisations dans l'entreprise,
- le déploiement d'actions de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux notamment à destination des managers et des personnels des ressources humaines,
- la mise en œuvre d'une assistance psychologique par téléphone (numéro vert).

Pour ArianeGroup GmbH : le déploiement de questionnaires d'évaluation des risques psychosociaux au sein des clusters dans le but d'organiser des ateliers spécifiques le cas échéant.

## 3.7. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DES DONNEES PERSONNELLES

ArianeGroup respecte et protège la vie privée des personnes ainsi que les droits afférents de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et tierces parties.

En 2018, les efforts du Groupe dans ce domaine se sont concentrés sur les actions suivantes :

- la réalisation de la cartographie des traitements permettant d'alimenter les registres d'ArianeGroup et de ses Filiales,

- l'identification des projets sujets au Privacy Impact Assessment,
- l'accompagnement des achats pour la mise en conformité des fournisseurs.

## 3.8. FUTURE PLATEFORME DIGITALE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS

Dans la conduite de ses activités quotidiennes et par le biais de ses méthodes de travail, ArianeGroup encourage la transparence, la confiance et le respect, de manière à développer une culture du dialogue indispensable à la remontée d'alertes. ArianeGroup condamne et s'engage à lutter contre toute forme de représailles vis-à-vis des lanceurs d'alerte conformément aux engagements pris dans sa Charte éthique.

Les salariés et employés occasionnels sont invités à signaler toute situation ou comportement contraire aux principes de la Charte éthique par le biais de leurs contacts usuels tels que leur supérieur hiérarchique ou un représentant des départements ressources humaines, éthique & compliance ou juridique, qui doivent en retour leur fournir le support adéquat pour que le signalement soit traité dans les meilleurs délais.

En complément et conformément aux exigences légales (lois Sapin II et Devoir de vigilance), le département éthique & compliance prépare la mise en place d'une plateforme digitale de recueil et de traitement des signalements, ouverte aux salariés et aux tierces parties, permettant de garantir la stricte confidentialité des personnes et des échanges.

## GLOSSAIRE

*Les termes et acronymes employés avec une majuscule dans ce rapport ont le sens défini ci-après :*

**ArianeGroup** : désigne ArianeGroup Holding (société de tête) et ses filiales de 1er rang ArianeGroup SAS et ArianeGroup GmbH

**Groupe** : désigne ArianeGroup Holding et ses filiales directes ou indirectes

**Comité Exécutif** : désigne le comité directeur d'ArianeGroup

**Conseil d'Administration** : désigne le conseil d'administration d'ArianeGroup Holding

**Filiales** : désigne les sociétés contrôlées au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce listées en Annexe

## ANNEXE – ACTIVITES DU GROUPE

